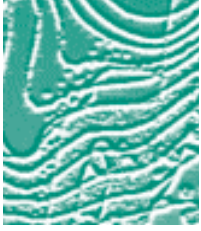


*Prévention des
Risques naturels*

*L'expérience de dix
collectivités locales*



Sommaire

Page 2	Editorial
Page 4	Laon (02) Faire des risques un atout pour la dynamique de la ville dans le centre ancien
Page 6	Auribeau-sur-Siagne (06) Sensibiliser la population au risque
Page 8	Quimperlé (29) Réduire la vulnérabilité de la ville basse
Page 10	Aimargues (30) Un emploi, un logement, dans un environnement de qualité
Page 12	Meylan (38) Affiner la connaissance pour une meilleure préparation aux événements
Page 14	Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg (67) Réconcilier protection de la nature et usage des zones inondables
Page 16	Fécamp (76) et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Valmont et de la Ganzeville Rechercher la cohérence amont-aval pour des actions plus efficaces
Page 18	Labruguière (81) Faire de la notion de risque un atout et un potentiel culturel et touristique
Page 20	Nanterre (92) Une politique de prévention globale pour faire face au risque inondation
Page 22	Le Prêcheur - Martinique (972) Une action de prévention régulière et de sauvegarde attentive des populations



Prévenir les risques naturels :

L'expérience de 10 collectivités locales

Valoriser l'action des collectivités locales, montrer leur capacité à s'engager dans des démarches de prévention, telle est l'ambition de ce document.

Le recensement des actions des collectivités locales en matière de prévention des risques naturels, réalisé par les Eco Maires, a permis de mettre en évidence la conscience des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, la mobilisation et l'intelligence des situations qu'ont acquis désormais les communes.

La traduction en actes politiques forts, en actions de terrain permet aujourd'hui de donner à voir les expériences innovantes par grande typologie de ville, de risque et de répartition géographique.

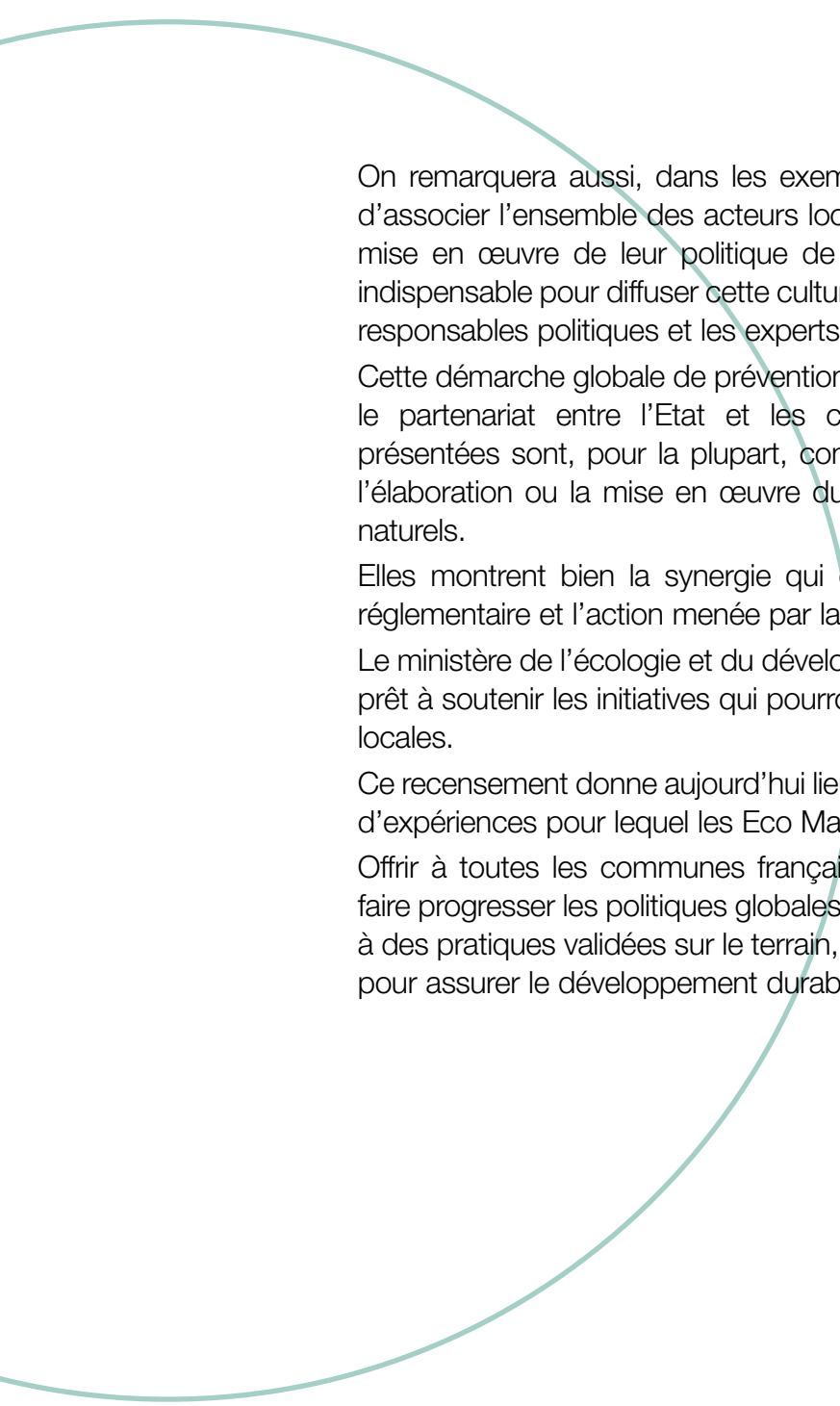
C'est ainsi que parmi les 1200 réponses à ce recensement, ce document présente dix expériences représentatives d'une centaine, particulièrement innovantes.

A travers ces exemples significatifs, ce document veut aussi inciter d'autres communes, quelque soit leur taille ou leur situation géographique, à développer leur propre politique de prévention des risques naturels.

Ces actions ont toutes un point commun : celui d'agir de manière globale pour intégrer les risques aux enjeux du développement territorial des communes concernées.

Seule une telle approche permet de dégager des solutions pertinentes de prévention, de sauvegarde et de protection.

Seule, elle peut transformer les contraintes posées par l'existence de ces risques en véritables atouts pour un avenir durable.



On remarquera aussi, dans les exemples, la volonté des communes d'associer l'ensemble des acteurs locaux et au-delà, les habitants à la mise en œuvre de leur politique de prévention. C'est une condition indispensable pour diffuser cette culture du risque tant souhaitée par les responsables politiques et les experts du risque.

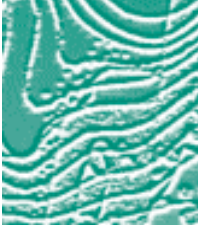
Cette démarche globale de prévention est aussi un moyen de renforcer le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Les actions présentées sont, pour la plupart, conduites en complémentarité avec l'élaboration ou la mise en œuvre du plan de prévention des risques naturels.

Elles montrent bien la synergie qui doit prévaloir entre la démarche réglementaire et l'action menée par la collectivité.

Le ministère de l'écologie et du développement durable est, quant à lui, prêt à soutenir les initiatives qui pourront être prises par les collectivités locales.

Ce recensement donne aujourd'hui lieu à un véritable réseau d'échange d'expériences pour lequel les Eco Maires se mobilisent.

Offrir à toutes les communes françaises concernées la possibilité de faire progresser les politiques globales de prévention des risques, grâce à des pratiques validées sur le terrain, est une réelle opportunité à saisir pour assurer le développement durable des territoires.



Laon - Aisne (02)

Faire des risques un atout pour la dynamique de la ville dans le centre ancien

Identité

Située à 50 kilomètres au nord de Reims, Laon (28 000 habitants) est l'un des plus grands secteurs sauvegardés de France du fait des nombreux monuments historiques classés en centre ville ancien. Cette ville-préfecture se situe aux confins septentrionaux de l'Île-de-France et constitue un espace de transition entre la fin des formations du Lutétien et la plaine crayeuse du Secondaire. La butte témoin de Laon est constituée d'une alternance de sables et d'argiles et couronnée d'une dalle calcaire sommitale.

Contexte

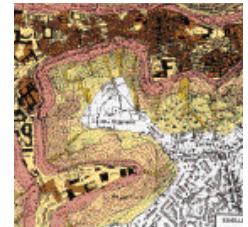
Les extractions de matériaux et les aménagements divers des sous-sols, réalisés depuis les temps gallo-romains jusqu'au début du XIX^{ème}, ont fait de Laon une ville gruyère constituée de trois niveaux de cavités dont deux dans les calcaires et un dans les sables sous-jacents.

Après cinquante ans d'oubli, ces réseaux souterrains intra-muros ont été redécouverts au début des années 1990 lors de la réalisation d'une mission d'inventaire du patrimoine historique de la ville par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Alerté par les menaces pesant sur le patrimoine bâti de surface, l'Etat et la collectivité ont très rapidement réagi. Pour accompagner la prescription d'un Plan d'Exposition aux Risques, aujourd'hui Plan de Prévention des risques, par l'Etat, la municipalité s'est engagée dans une démarche dynamique et partenariale. L'objectif est d'enclencher une prise de conscience collective du problème et inverser le processus de ruine des sous-sols du centre historique avec ses conséquences directes sur l'avenir du bâti et ses effets induits sur l'activité économique et immobilière de la vieille ville.

Les cartes du PPR de Laon

Documents réglementaires

- PPR mouvement de terrain approuvé en juin 2001, bassin de risque : vieille ville
- PLU en révision
- Plan de secteur sauvegardé approuvé en mai 1995



Actions *Maîtriser les risques d'effondrement*

Objectif : Permettre des actions transversales sur la prévention

La mise en place d'un service de recherche des carrières au travers d'une convention entre la Ville de Laon, la DRAC et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) a constitué la base de la démarche municipale. Au terme de cette convention de trois ans, la ville a souhaité pérenniser le service en l'intégrant au sein de sa Direction des services techniques.

Ce service fonctionne de manière transversale et autonome et développe des missions de recensement, cartographie des carrières, de recherches historiques dans les archives de la ville qui ont permis d'alimenter très largement les rapports d'expertise et les cartes d'aléas, établis par les bureaux d'études missionnés par l'Etat pour l'établissement du Plan de Prévention des Risques. Il est identifié comme le service pivot de l'application du PPR et de son règlement dans

le cadre de l'instruction des permis et autorisations d'urbanisme ou la vente des biens (droit de préemption). Ainsi, dans son article 3, le règlement général précise que "pour les biens et activités futures situés dans l'emprise du PPR, une consultation préalable du service municipal des carrières est obligatoire". Cette consultation est également obligatoire en cas d'aménagement de cavités souterraines ou de ventes de biens ainsi que pour l'ensemble des biens et activités existants situés dans les zones à plus fort risque.

Le service intervient aussi à la demande des particuliers et des promoteurs pour apporter un certain nombre de conseils et une expertise sur l'état de conservation des sous-sols et les mesures de protection, de confortation ou de surveillance qu'il convient de mettre en œuvre.

Par ailleurs, les missions du service et les études géotechniques nécessaires pour déterminer la nature des confortations ont été cofinancées en 2001 et en 2002 par le ministère de l'écologie et du développement durable.

■ Actions

Objectif : Priorité à l'assainissement

Une part importante de rejets d'eaux usées s'effectuait directement dans les sous-sols des habitations accélérant ainsi les phénomènes de sapes des piliers de soutènement des carrières. La municipalité développe depuis 1995 une série de mesures exemplaires pour supprimer ces rejets directs en sous-sol. D'importants travaux d'assainissement ont permis de créer les réseaux nécessaires (4,5 millions d'euros). Un dispositif d'aide au raccordement pour les particuliers a été mis en place grâce au concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le soutien de la Préfecture de l'Aisne. Très incitatif, il permet de financer une part non négligeable des travaux de raccordement effectués en domaine privé.

Ces travaux font l'objet d'un accord préalable après visite d'un technicien de la ville et d'un contrôle à posteriori sur leur conformité. Les subventions sont ensuite votées nominativement par le Conseil municipal. Ce dispositif s'accompagne de l'application de mesures coercitives en cas de non-raccordement dans les délais réglementaires, notamment la perception d'une taxe perçue auprès du propriétaire de l'immeuble correspondant à une majoration de 100 % de la redevance assainissement appliquée sur les consommations d'eau.

Parmi les critères d'attribution d'aide aux particuliers dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) figure la conformité des branchements.

■ Valorisation

Le service des carrières a une mission très forte de communication en direction des habitants du territoire afin de développer une réelle culture du risque et faire en sorte que le public s'approprie le patrimoine souterrain. Ainsi, depuis 1994, les souterrains sont ouverts au public dans le cadre des Journées du Patrimoine, et plus de 16 000 personnes les ont visités. 8 000 autres les ont découverts dans le cadre de leurs études ou de visites de groupes organisées sur demande. Cela représente au total plus de 24 000 personnes, presque l'équivalent de la population de la ville de Laon.

La municipalité attentive à cet intérêt réalise une campagne de travaux destinés à permettre l'ouverture d'un circuit de visite souterrain.

■ Mise en perspective

Inspiré par les mesures d'accompagnement financier pour la mise en conformité et le raccordement au réseau d'assainissement, un système d'aide est en développement en 2003 pour l'amélioration de l'habitat, il intègre les travaux de confortation des propriétés privées.

Une OPAH dite complexe en raison du contexte : secteur sauvegardé et PPR a été lancée, et propose ainsi une prise en compte du surcoût des travaux nécessaires à la préservation des biens. Tout dossier déposé par un particulier doit ainsi comporter un compte-rendu de visite du service municipal des carrières. La conformité du raccordement au réseau d'assainissement est vérifiée ainsi que l'état du sous-sol et des travaux de sous-œuvre à entreprendre. Ces travaux peuvent aller d'une simple reprise en sous-œuvre jusqu'à l'emploi de techniques plus lourdes comme l'injection de béton. Cette visite peut aussi déclencher la mise en œuvre d'une procédure de péril en cas de réel danger.

De plus, la ville a engagé une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Outre le fait que le PPR constitue en lui-même une servitude d'utilité publique liée au règlement du secteur sauvegardé et du PLU, celui-ci a été intégré dans le rapport de présentation et dans le PADD pour tenir compte des effets des zones de ruissellement et ravinement entre ville haute et ville basse.

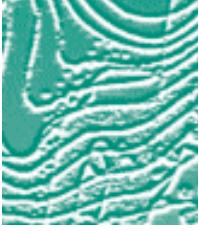
En savoir plus :

Eric DELHAYE

Conseiller Délégué à l'Environnement
Hôtel de Ville, place du G^{al} Leclerc
02001 Laon Cedex
Tél : 03 23 22 30 30 - Fax : 03 23 22 30 85
E-mail : eric.delhaye@wanadoo.fr

Denis MONTAGNE

Responsable du service de recherche des carrières
8, rue Serurier
02000 LAON
Tél : 03 23 23 17 14 - Fax : 03 23 22 30 75
E-mail : montagne.denis@free.fr



Auribeau-sur-Siagne - Alpes-Maritimes (06)

Sensibiliser la population au risque

Identité

Auribeau-sur-Siagne est une commune de près de 3 000 habitants située dans la basse vallée de la Siagne à une dizaine de kilomètres de Cannes. Les principales activités de cette commune sont agricoles et touristiques avec une forte dominante résidentielle.

Elle fait partie du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA) qui regroupe 14 communes pour une population de plus de 180 000 habitants.

Contexte

La commune est exposée à différents types de risques. Tout d'abord, l'incendie dû à la présence de nombreux massifs forestiers, mais aussi l'inondation. La rivière la Siagne et ses affluents génèrent des crues de type torrentiel à certaines époques de l'année.

A ces deux risques principaux s'ajoutent le séisme et les glissements de terrain, comme dans beaucoup d'endroits du département des Alpes-Maritimes.

Cette situation a amené l'Etat à prescrire et réaliser un Plan de Prévention des Risques incendie de forêts et un autre pour les risques inondations et mouvements de terrain. Ce dernier est en application anticipée depuis août 2002 et sera mis à l'enquête publique en novembre-décembre 2003.

La commune s'est engagée de son côté dans une politique globale de prévention aux côtés du Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents conjuguant information, surveillance, et travaux de réduction de la vulnérabilité.

Documents réglementaires

- PPR crues torrentielles - mouvements de terrain application anticipée en août 2002, bassin de risque : Tanneron Siagne/littoral ouest
- PPR feux de forêt approuvé en avril 2000
- PLU révisé avec intégration des risques

Actions

Objectif : Sensibiliser la population pour modifier les comportements

La commune a réalisé un Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) qui sert de support à sa communication auprès de la population.

La commune bénéficiera aussi d'un dispositif de communication en cours d'élaboration au niveau du Syndicat Intercommunal.

■ Actions

Objectif : Organiser un dispositif de surveillance efficace

Dans le domaine de l'incendie, la surveillance est assurée par le Service Départemental Incendie et Secours et par les Comités Communaux Feux de Forêt qui ont un réseau de surveillance des zones sensibles.

En cas de crue, à partir des informations transmises par un mini-site météo, la surveillance est assurée par le SISA. Une cellule opérationnelle peut être mise en place à la mairie et le rôle de chacun des acteurs de la gestion de crise est bien précisé.

Objectif : Alerter la population

La Police Municipale dispose d'un véhicule permettant d'alerter la population exposée aux risques, en liaison étroite avec les services de secours.

Un système de transmission des informations par satellite (en collaboration avec Alcatel) est à l'étude. Il vise à fiabiliser la transmission des informations en cas de crue à tous les acteurs locaux de la sécurité.

Objectif : Prendre en compte le risque dans l'urbanisme de la ville

Les prescriptions des PPR sont contraignantes mais de plus, la limitation du ruissellement d'amont en aval sur l'ensemble du bassin versant doit être prise en compte dans le projet de Plan Local d'Urbanisme.

■ Valorisation

La commune est en train d'étudier un plan d'actions auprès des habitants pour créer une véritable culture du risque. Parmi les actions envisagées : diffusion du document, réunions avec les habitants, articles de presse. Des actions pédagogiques sont aussi en projet : formation des élus et des acteurs du risque, sensibilisation des scolaires... Ce plan s'inscrit dans une politique de communication plus large à l'échelle de la Vallée de la Siagne.

■ Mise en perspective

Organiser des travaux de protection et de réduction de l'aléa à l'échelle de la vallée de la Siagne.

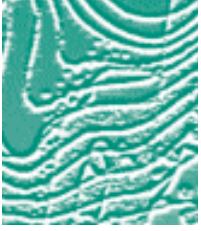
Un vaste programme de travaux a été engagé sur l'ensemble de la vallée par le SISA. D'un montant total de 25 Millions d'Euros, la dernière phase de celui-ci comprendra des aménagements hydrauliques tels que réfections et calibrage de berges, mise au bon gabarit de certains ouvrages de franchissement ainsi que des ouvrages de rétention.

Le financement des travaux bénéficie du concours de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre de l'appel à projets du plan "Bachelot" de prévention des inondations.

Ces travaux vont être déclinés au niveau de chacune des 14 communes du SISA dont Auribeau-sur-Siagne.

En savoir plus :

Michel BOURILLOT - Adjoint au Maire.
Hôtel de Ville
Montée de la Mairie
06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE
Tel : 04 92 60 20 20 - Fax : 04 93 60 93 07



Quimperlé - Finistère (29)

Réduire la vulnérabilité de la ville basse

Identité



Barrières anti-crues
sur le Quai Briseux

Située au Sud-Est du Finistère, à 20 km de Lorient, Quimperlé (11 250 habitants) se compose d'une ville haute et une ville basse. C'est un site de confluence où l'Ellé et l'Isole se rejoignent pour se fondre en une seule rivière : la Laïta.

La composition du sous-sol breton (schistes briovériens, schistes et grès primaires et dans une moindre mesure granites et roches métamorphiques) le rend peu perméable et crée un réseau hydrographique dense.

La ville de Quimperlé est soumise aux risques d'inondation, mouvements de terrain et feux de forêt.

Contexte

Les inondations de la ville de Quimperlé sont provoquées par des crues torrentielles, dues à la rencontre des deux rivières, l'Ellé et l'Isole, dans la basse ville et à un phénomène de rias (marée). La totalité de la ville basse est vulnérable à ces risques ce qui représente 400 bâtiments.

La ville de Quimperlé a subi en 1995, une inondation dont le niveau a dépassé celui de la crue historique de 1642. Suite à cette inondation la municipalité a lancé un diagnostic afin de définir les mesures de prévention à développer sur son territoire. Le quai Briseux, axe principal de la ville, est particulièrement vulnérable aux inondations. Avant les travaux qui ont été menés, en cas d'inondation, les véhicules devaient emprunter une déviation de 25 km et la ville ne pouvait plus compter sur les moyens de secours.

Documents réglementaires

- PPR Inondation en révision. Prescrit en juin 2001 sur Isole-Ellé
- POS révisé avec intégration des risques
- Plan de secteur sauvegardé en 1995

Actions *Prévenir les risques d'inondation dans la ville basse*

Objectif : Faire obstacle aux crues

Suite aux inondations de décembre 2000, la municipalité a souhaité compléter les mesures de prévention des inondations, tout en tenant compte du classement du centre ville en secteur sauvegardé. Le quai Briseux, axe principal du centre ville est particulièrement vulnérable aux crues. Le quai Surcouf qui lui fait face étant surélevé de 90 cm est, lui, beaucoup moins touché par les inondations. La municipalité a donc souhaité rehausser le niveau du quai Briseux afin de réduire sa vulnérabilité.

Un test de barrières amovibles anticrues a ainsi été mené. Construites en aluminium, elles sont étanches, modulables et amovibles. Elles sont fixées dans des poteaux en acier galvanisé, eux même scellés dans le quai Briseux.

Ces barrières de hauteur sont installées au début de l'hiver et retirées au mois de mars.

D'une hauteur de 80 cm, elles bloquent la plupart des crues. En 2002 les barrières anti-crues ont servi de protection contre quatre inondations.

La municipalité a dû également prévoir une réponse à l'obstacle à l'écoulement de l'eau (eau pluviale, ou en cas de dépassement des barrières) des barrières vers la rivière. Pour ce faire, les réseaux d'eau pluviale de la ville basse et de la ville haute ont été reliés. Une fosse et des pompes permettent de rejeter l'eau en amont des barrières.

En 2002, une seule inondation a été supérieure à la limite des 80 cm. Le bilan a tout de même été positif étant donné que l'eau stockée sur le quai Briseux a pu être évacuée en 3 heures contre une journée de travail manuel auparavant. De plus, les barrières évitent le passage d'une eau boueuse, ce qui rend la remise en état des biens plus facile.

■ Actions

Objectif : Prévenir et évacuer les habitants

Depuis 2001, un service de prévention des risques est en charge, notamment, de la préparation à la gestion de crise. La municipalité a souhaité organiser l'alerte en adaptant un système de pré-alerte automatique nommé "Antibia". Il consiste en un outil de gestion automatique et informatisé des appels qui prévient la population de la ville basse au seuil de pré-alerte.

L'abonnement à ce service est gratuit sur simple demande auprès de la mairie. Le service de prévention est chargé de gérer la mise à jour du système d'information automatique.

La ville de Quimperlé a testé ce système en grandeur nature, afin de repérer des dysfonctionnements et d'optimiser le système.

480 habitants sont abonnés au fichier, soit 1200 numéros de téléphone et sont prévenus en une heure. Ce système permet d'appeler par téléphone un maximum de personnes en un minimum de temps afin de diffuser un message. Directement relié au réseau téléphonique ce système gère automatiquement et simultanément l'intégralité de chaque communication. Le lancement de la procédure d'appel est ordonné par le Maire.

■ Valorisation

La ville a mis en place des repères de crues sur une fontaine du centre ville. Ces repères permettent de développer la culture du risque et de répondre à la curiosité des touristes.

Suite aux inondations de 2000, la municipalité a mené des actions avec les assurances afin de réduire la vulnérabilité des biens de la population. Il s'agit, par exemple, d'aider les particuliers à améliorer la protection de leurs biens avec une mise aux normes de l'électricité, le changement des chaudières au fioul, et cela grâce à une participation des assurances plus importantes. L'architecte conseil de la ville assure le suivi de ces mesures.

La collaboration de la municipalité avec une association de riverains permet également une meilleure diffusion des conseils.

■ Mise en perspective

La municipalité joue un rôle actif dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de 950 km² qui programme des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations (arrêté de 2002). Il est actuellement dans sa deuxième phase qui doit permettre la mise en œuvre de travaux de prévention dans les bassins versants situés en amont des rivières afin de traiter le problème à la source. Le souhait du SAGE est de construire 17 retenues naturelles. Il s'agirait de retenir l'eau en hiver et de la libérer pendant l'été en rétablissant les trous d'eau des zones humides.

En savoir plus :

Bernard LE FLOCH

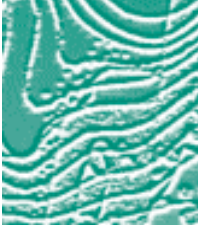
Responsable des Services techniques

Hôtel de Ville

BP131

29130 QUIMPERLÉ

Tel : 02 98 96 37 47 - Fax : 02 98 96 37 49



Aimargues - Gard (30)

Un emploi, un logement, dans un environnement de qualité

Identité

Aimargues se trouve au Sud du département du Gard, à proximité de l'agglomération de Nîmes. Cette situation privilégiée en fait un territoire convoité tant comme lieu de vie que pour divers usages de l'espace. Aimargues se compose d'un village grossi par des lotissements et de l'habitat récent qui portent sa population à 4 024 habitants. La commune dispose d'un pôle économique important ainsi que des mas qui assurent le dynamisme du domaine agricole. Le tryptique du maire "un emploi un logement dans un environnement de qualité" a fonctionné puisque la progression du nombre d'habitants est égale à celle des emplois soit 1 100 depuis 1989.

Aimargues est soumise aux risques inondations par quatre cours d'eau principaux qui la traversent (le Vistre, le Rhône, la Cubelle et le Vidourle). Le Vidourle, fleuve côtier de 85 km qui marque la limite entre le Gard et l'Hérault, prend sa source dans les Cévennes. Il est donc particulièrement soumis aux orages de type Cévenol qui entraînent ses crues, localement dénommées "Vidourlades".

Contexte

Aimargues est régulièrement soumise à des inondations dues aux orages Cévenols. Ces phénomènes semblent d'ailleurs s'intensifier depuis les années 90 (crues en 1994, 1996, 2001 et 2002).

Cette amplification des inondations a poussé de nombreux acteurs à réagir pour une meilleure prévention. Les départements du Gard et de l'Hérault ont créé un Syndicat interdépartemental d'aménagement et de gestion des berges du Vidourle.

Au-delà de sa participation à ce syndicat, la municipalité d'Aimargues a souhaité développer une série de mesures exemplaires et transversales. Ces efforts ont été renforcés suite aux crues des 9 et 10 septembre 2002 et du 12 décembre 2002 qui ont occasionné d'importants dégâts. En effet, le niveau de crue le plus élevé atteint en 1907 a été dépassé de 20 cm, pour atteindre 3,10 m dans les parties les plus basses du village. 80% des zones agricoles et 95% des zones urbaines ont été touchés, ce qui ne s'était jamais produit par le passé.

Documents réglementaires

- PPR approuvé en avril 1996 sur le bassin du Rhône
- PPR prescrit en août 2001 intégrera celui du Rhône dans un bassin élargi (Bassins : Rhône, Vistre, Vidourle)
- Révision du PLU en 2000 avec intégration des risques



Colloque "Vivre avec le Vidourle" septembre 2003

■ Actions *Prévention des crues torrentielles*

Objectif : Contenir l'expansion urbaine sur des espaces stratégiques

Une étude hydrologique d'inondabilité du territoire communal a été initiée par la municipalité en 1997. Cette étude a permis de définir les zones inondables du territoire communal calculées à partir d'une conjugaison de la crue centennale concomitante de trois bassins versants (Vidourle, Rhône et Vistre).

Ces résultats ont permis une connaissance approfondie du territoire, et ont ainsi contribué à la révision du PLU en 2000. Le cas de figure le plus dramatique - soit la conjugaison de la crue centennale concomitante des trois bassins versants - a servi de base pour l'élaboration du PLU, ce qui a induit une réduction des surfaces constructibles plus sévère que celle prévue dans le cadre du PPR. La municipalité a pu évaluer positivement les résultats de l'étude hydrologique lors des inondations de 2002, les niveaux d'eau correspondant en grande majorité aux zones inondables prévues dans le cadre de l'étude.

La commune a tenu également à résoudre certains cas existants. La crèche municipale, inondée en 2002 à hauteur de 1m, a ainsi été délocalisée sur une parcelle non soumise aux risques.

Objectif : Définir un aménagement cohérent

La forte expansion démographique a motivé la municipalité pour élaborer un plan d'aménagement de village. Les inondations de 2002 ont renforcé cette volonté, les dégâts nécessitant une remise en état du village. La municipalité s'est accompagnée de l'aide du Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement du Gard pour réaliser le Schéma d'aménagement.

Ce plan doit intégrer l'amélioration de l'existant et la jonction des zones périphériques avec le centre par des circulations et équipements adaptés et par la création d'espaces conviviaux. La prévention des risques en constitue le fil rouge.

Cette définition de l'aménagement de la commune a poussé la municipalité à travailler avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER pour la prise en compte de l'agriculture dans l'organisation du territoire. Il s'agit de revaloriser des secteurs abandonnés dégradés en déclinant un plan de gestion du territoire. Les objectifs de l'étude sont multiples : mise en place d'un schéma hydraulique en zone agricole, adaptation des cultures selon les zones inondables, maintien et renforcement des zones humides, délocalisation de cultures (vigne essentiellement) vers les zones non inondables afin de prévoir l'augmentation des champs d'expansion des crues.

■ Valorisation

La transparence et la participation de la population aux efforts municipaux de prévention sont l'un des points forts des actions développées par Aimargues. Un colloque a réuni en septembre 2003 les acteurs qui vivent avec le Vidourle au quotidien, des techniciens et des autorités compétentes. Les échanges ont nourri les réflexions sur les actions concernant son aménagement.

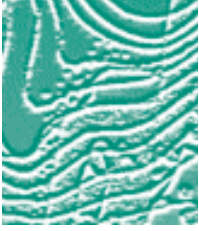
■ Mise en perspective

Le Vidourle mobilise les efforts de nombreux acteurs : départements, syndicat intercommunal, communes... Aimargues participe à plusieurs syndicats intercommunaux et fait partie de la Communauté de Communes de Petite Camargue qui est adhérente au SCOT du Sud-Gard.

Pour la municipalité d'Aimargues, le défi est aussi de replacer ses actions dans un cadre plus général et de les rendre cohérentes vis-à-vis des efforts de l'ensemble des partenaires. Il s'agit aussi de poser les définitions claires du territoire de la commune et de sa stratégie afin qu'elles soient prises en compte une fois replacées à une plus grande échelle.

En savoir plus :

Denis MERCIER - Chef de Cabinet
Hôtel de ville - Place du 8 Mai 1945
30470 AIMARGUES
Tel : 04 66 73 12 11 - Fax : 04 66 88 54 00



Meylan - Isère (38)

Affiner la connaissance pour une meilleure préparation aux événements

Identité

Située aux portes de l'agglomération grenobloise, Meylan marque l'entrée de la vallée de l'Isère ou Grésivaudan. La superficie de la commune est de 1232 hectares pour une population de 19 044 habitants. Meylan se trouve au pied du massif de la Chartreuse et sous les falaises du Saint-Eynard qui culminent à 1300 m.

La ville est soumise pour les risques naturels aux mouvements de terrain, crues torrentielles, inondations par l'Isère et séisme (classement en zone Ib, c'est-à-dire de sismicité faible, selon le zonage réglementaire défini au niveau national).

Concernant les crues torrentielles, les torrents de Meylan dévalent les pentes du Saint-Eynard, et traversent des zones très urbanisées de la commune.

Le risque de chutes de pierres menace l'urbanisation des secteurs limitrophes de la falaise du Saint-Eynard.

Contexte

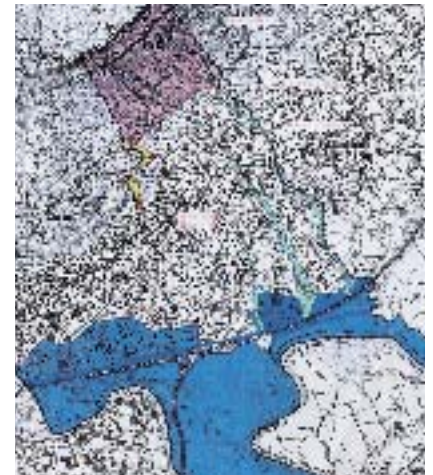
C'est l'analyse du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) en 1995 qui a marqué le souhait de la commune de développer une politique de prévention des risques.

La commune est en effet soumise à divers risques :

Certains de ces risques ont entraîné des catastrophes dont l'inondation et coulées de boues du 25/08/1988 (avec arrêté de catastrophe naturelle) et plus récemment des inondations par l'Isère avec menace de rupture de digues en 2001.

Les actions menées doivent permettre tout particulièrement :

- d'identifier précisément les risques majeurs sur la commune et les périmètres de danger ;
- de développer une culture de sécurité civile au sein de la population par des mesures de prévention et d'information ;
- de se doter d'un outil efficace pour gérer en urgence une situation de crise : le Plan de Secours Communal.



Documents réglementaires

- PER inondation et mouvement de terrain approuvé en juillet 1985, bassin de risque : Isère
- PIG Inondation en janvier 1993 modifié en 1999, bassin de risque : Isère

Actions *La prévention du risque inondation*

Objectif : Affiner les délimitations des zones à risque

L'identification des aléas et enjeux a été réalisée en préalable à l'élaboration du Plan de secours communal. Cela a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic déterminant les zones concernées par les risques d'inondation par l'Isère et de crues torrentielles. Toutefois d'autres risques ont été diagnostiqués dont les mouvements de terrains.

Le 29 décembre 2001 la falaise du St Eynard a connu un éboulement de 800 m³ de roches au droit des réservoirs de la Dhuy.

Cet événement a donné lieu à un rapport du service RTM (restauration des Terrains de Montagne)

et d'une société privée concernant le diagnostic géotechnique ainsi qu'à une étude de vulnérabilité des réservoirs d'eau potable de la Dhuy en août 2002 vis-à-vis des risques de chutes de blocs. Cette étude a été commandée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dhuy (SIED). Cet événement a également mené à la prise d'un arrêté municipal d'interdiction temporaire de circuler (sauf personnes habilitées) sur les sentiers proches de l'éboulement. La commune a informé les différents organismes (Fédérations des randonneurs de l'Isère, Parc régional de Chartreuse...) des risques potentiels.

Actions

Objectif : Se préparer aux événements naturels

La préparation de gestion de crise est un domaine pour lequel la commune a souhaité développer une série d'outils opérationnels dont un Plan de Secours communal mais aussi :

- Un plan "neige" réalisé en 2001. Son objectif est de définir les moyens opérationnels interne pour les périodes de vacances (Noël, jour de l'an ...) et mettre en place une astreinte de surveillance pour décembre, janvier et février de chaque année afin d'assurer l'entretien des voiries en cas de chute de neige. En dehors de ces périodes, le plan "neige" fonctionne si nécessaire.
- Un plan communal d'alerte météorologique (alerte Orange ou Rouge) réalisé en 2002 dont la politique d'action repose sur :
 - l'élaboration d'une procédure communale d'alerte météorologique permettant la diffusion

immédiate de l'alerte (Orange ou Rouge), l'information par la ville à tous les responsables d'établissements scolaires, responsables d'établissements "sensibles" (maisons de personnes âgées, campement des gens du voyage, hypermarché, entreprises de la Zirst...) ainsi qu'à tous les agents communaux.

- la mise en place d'une organisation communale opérationnelle autorisant très rapidement la projection de moyens en cas de risque déclaré.

La description du plan communal d'alerte météorologique sera prochainement diffusée sur l'Intranet de la mairie et les informations concernant les consignes de sécurité générales seront publiées dans le journal de la ville. Ces deux documents seront diffusés sur le site Internet de la mairie.

Valorisation

L'information et la sensibilisation de la population bénéficient à Meylan d'une véritable stratégie. Cette stratégie se veut opérationnelle et vise à ce que chaque personne connaisse les risques majeurs sur la commune, notamment ceux pouvant concerner les lieux de travail et d'habitation, et respecte les consignes de sécurité en cas d'alerte.

Une série de mesures est donc développée depuis 1997 sur le territoire communal à savoir :

- envoi d'une plaquette d'information (avec le modèle d'affiche) à tous les Meylanais, décrivant les risques recensés, les mesures de surveillance et d'alerte et les consignes de sécurité.

Certains risques, non répertoriés dans le DDRM ont été traités : événements météorologiques, pollution atmosphérique selon la même méthodologie

- mise en place d'une réunion publique sur les risques en 1998

- la mise en place d'une information "risques majeurs" sur le site Internet de la Ville

Le DICRIM, ainsi que l'affichage des risques dans tous les Etablissements recevant du public (ERP) devrait être réalisé courant 2004. Toutefois, l'affichage dans les ERP municipaux a déjà été réalisé.

Mise en perspective

Dans un avenir proche, la commune souhaite renforcer ses mesures de prévention. Il a été décidé d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui va permettre de lier entre elles les diverses actions menées. Ce SIG va servir d'outil pour réaliser une transposition cartographique des différents schémas de mise en sécurité de la population en fonction des risques et des zones concernées (points d'accueil et de recueil, lieu d'hébergement...). Cela mettra à disposition des décideurs locaux des renseignements constamment opérationnels pour une application concrète et pratique du PSC.

De plus le SIG va aider à préparer le plan d'affichage des risques dans le cadre du DICRIM par quartier.

En savoir plus :

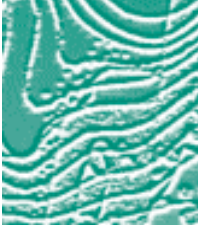
Jean-Yves BENOIT

Attaché territorial Chargé de mission "Risques majeurs"

Hôtel de ville - 4, avenue du Vercors

BP 99 - 38343 MEYLAN Cedex

Tel : 04 76 41 59 55 - Fax : 04 76 41 59 45



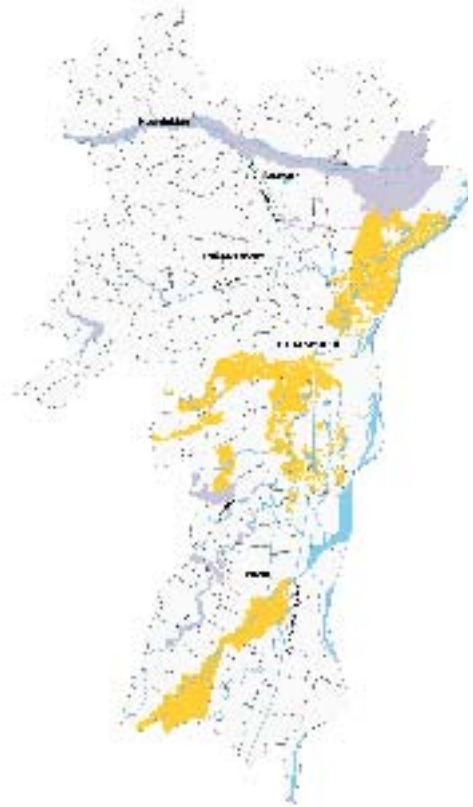
Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la Région de Strasbourg - Bas-Rhin (67)

Réconcilier protection de la nature, usage des zones inondables et urbanisation raisonnée

Identité

Le Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg a été créé le 25 mars 1999. Il a en charge l'élaboration du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg qui remplace le schéma directeur de l'agglomération strasbourgeoise de 1973 devenu obsolète. Le Syndicat regroupe une communauté urbaine, 11 communautés de communes, et 8 communes n'ayant pas délégué la compétence "schéma directeur" à une communauté de commune, soit au total 140 communes et 600 000 habitants. Il est administré par 50 élus titulaires (et autant de suppléants), regroupés au sein du Comité syndical.

Les inondations constituent le risque naturel le plus important, 17 % du territoire étant situés en zone inondable sur 60 communes. Les inondations proviennent du débordement direct des cours d'eau ou de la remontée de la nappe phréatique rhénane.



Contexte

Un réseau de digues protège le territoire du SCOTERS des crues millénales du Rhin. Toutefois cette canalisation a eu comme conséquence la réduction des surfaces naturelles d'expansion des crues et l'augmentation des risques d'inondation en aval. Les affluents du Rhin apparaissent en regard relativement préservés.

Le Syndicat mixte a défini les orientations pour le développement de la région de Strasbourg et devrait approuver le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) en 2005. Par la suite il en suivra la mise en oeuvre.

Le SCOT est un document de planification, issu de la récente loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). Il remplace les anciens "schémas directeurs".

Il s'agit de définir le cadre du développement de la "région de Strasbourg" en tenant compte des conditions naturelles locales et notamment des risques. Ce document, en chantier depuis 2000, s'imposera à tous les autres documents d'urbanisme, et ce dès son adoption en 2005.

Documents réglementaires

- Seize PERI valant PPR approuvés pour les rivières de la Bruche et l'Ill
- Article R-111-3 Ill amont et Bruche hors CUS valant PPR
- Deux PPR en cours d'élaboration sur la Zorn et la Moder
- Un PPR à l'étude sur la Mossig
- Un dossier départemental des risques majeurs (mis à jour 2003)
- Un atlas des zones inondables du Bas-Rhin (2001)

■ Actions *Réduction des risques d'inondation et valorisation des zones inondables*

Objectif : connaître la vulnérabilité des territoires

La démarche relative au SCOTERS a comporté une phase de diagnostic et d'analyse, démarrée en octobre 1999, qui s'est terminée en octobre 2002. Le Syndicat mixte, avec l'aide du cofinancement du MEDD, a mené une étude pour la "prise en compte des risques d'inondation dans le périmètre du futur Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg". Cette étude, réalisée par l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) a permis d'analyser les territoires soumis aux risques d'inondation et l'étendue des zones à moindre risque.

A travers un diagnostic, paru en septembre 2002, la connaissance du risque a pu être approfondie concernant : les phénomènes, les enjeux et les vulnérabilités, la définition des zones d'aléas, la réalité de l'occupation du sol, l'évolution de l'urbanisation passée, le recensement des projets des communes à partir du POS, l'analyse des potentialités (sur les plans social, paysager, économique, écologique) des zones à risques et de leur valorisation.

Un guide pratique des risques d'inondation complète le diagnostic par l'analyse des différentes procédures, réglementaires ou non, imposant ou proposant sur le territoire du SCOTERS un zonage du risque voire des modalités de prise en charge. Ce guide a été conçu dans le but de servir à toute personne intervenant sur la thématique inondation (entrée par cours d'eau) ou sur les documents de planification (entrée par commune).

Objectif : Intégrer les risques à la réflexion sur l'aménagement du territoire

L'analyse des risques a débouché sur une étude de valorisation des zones inondables dans le SCOTERS. 11 % des zones inondables sont déjà urbanisées et 9% sont destinées à l'urbanisation. La question du renouvellement urbain a donc particulièrement marqué cette analyse. Cette étude a permis de proposer différents moyens de valoriser ces zones fragiles, tout en y stabilisant l'urbanisation par la pérennisation d'activités comme l'agriculture, l'élevage, et l'organisation des loisirs... dans le respect de la sensibilité du milieu.

De plus, une gestion écologique des zones les plus inondables et la préservation d'un espace sauvage aux portes de l'agglomération strasbourgeoise sont aussi envisagées de manière à garder des poumons pour la ville et à garantir les continuités biologiques.

Dans les zones inondables d'aléas faible en milieu urbain dense, une constructibilité raisonnée sera possible en l'accompagnant de mesures adaptées, à condition de protéger les personnes et les biens.

La redéfinition éventuelle des usages des zones inondables est intégrée dans une stratégie globale d'aménagement du territoire, prise en compte dans le PADD du SCOTERS qui sera finalisé fin 2003. Ces choix politiques seront traduits dans le document d'orientation du SCOT qui devrait sortir en juin 2004.

■ Valorisation



L'élaboration du SCOTERS, document d'urbanisme qui engage l'avenir du territoire nécessite une concertation accrue entre les divers acteurs.

Le Syndicat mixte dispose d'un site web, www.scoters.org, où l'on peut télécharger tous les documents produits par son maître d'œuvre, l'agence d'urbanisme (l'ADEUS). Le Syndicat édite d'autre part des magazines, largement diffusés, où il reprend, à l'usage du grand public, toutes ses orientations. Enfin, la concertation constante permet de proposer ce thème du risque naturel à la discussion. Ainsi, une réunion du

groupe de travail à Blaesheim a permis de discuter de ce point unique, qui a fait l'objet de l'envoi du dossier à plus de 400 personnes (150 personnes étaient présentes).

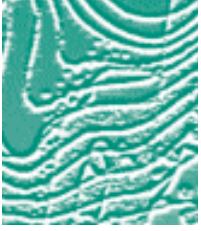
■ Mise en perspective

Le Syndicat mixte a tenu à élargir la concertation à ses voisins allemands afin de partager les grandes orientations transfrontalières. Les réflexions préalables ont été menées avec les 51 communes de l'Ortenaukreis voisin : 1 million d'Européens sont concernés de part et d'autre du Rhin.

Des études transfrontalières, co-financées par la Communauté Européenne et par une dizaine de partenaires français et allemands, ont été réalisées de 1995 à 2001. Les résultats doivent permettre d'établir un livre blanc transfrontalier, forme de volet transfrontalier du SCOTERS.

En savoir plus :

Michel REVERDY - Directeur du Syndicat mixte pour le SCOTERS
13, rue du 22 novembre - 67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 15 22 22 - Fax : 03 88 15 22 23
E-mail : mreverdy@scoters.org



Fécamp - Seine-Maritime (76) et le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Valmont et de la Ganzeville

Rechercher la cohérence amont-aval pour des actions plus efficaces

Identité

La station balnéaire de Fécamp (Seine-Maritime - 22 000 habitants) est située à l'exutoire de trois vallées : la vallée du fleuve côtier de la Valmont, la vallée de la rivière de La Ganzeville et la vallée sèche des Ifs. De par sa situation, la ville de Fécamp est soumise à plusieurs types de risques naturels : inondations par crues de rivières, ruissellement ou tempêtes littorales, effondrement de cavités souterraines et éboulement de falaises.

Traitée dans un premier temps par la Ville, la problématique "Inondations par ruissellement et crues de rivières" a été transférée au District de Fécamp, devenu Communauté de Communes.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, un Syndicat mixte de bassin versant a été créé en 2000. Il regroupe 6 communautés de communes (Fécamp, Valmont, Cœur en Caux, Goderville, Côte d'Albâtre et Bolbec) soit 74 communes, et environ 50 000 habitants.

Entouré de bassins côtiers au Nord et au Sud, le bassin versant s'étend sur 363 kilomètres carrés. Les rivières de la Valmont et de la Ganzeville mesurent respectivement 12,5 kilomètres et 10,5 kilomètres. Ces deux cours d'eau sont gérés par un Syndicat des Rivières, association obligatoire de propriétaires riverains.

Contexte

La ville de Fécamp a été inondée plus ou moins gravement, une cinquantaine de fois depuis le 17^{ème} siècle. Au niveau des bassins versants concernés les événements naturels sont fréquents et se produisent sous forme de processus d'invasion par la mer des parties basses de la ville, de crues de rivières, de ruissellement, d'érosion sur les terres agricoles et d'inondations de zones urbanisées.

L'inondation de 1842 a engendré les premiers travaux d'aménagement à l'échelle de la commune avec, notamment, le percement de la rue de l'Inondation facilitant l'évacuation des eaux vers la rivière proche.

Suite aux importantes inondations de 1998, 1999 et 2000, la Ville et la Communauté de Communes de Fécamp ont multiplié leurs efforts pour prévenir les risques naturels en mettant en place de nombreux ouvrages hydrauliques visant à protéger les zones urbanisées.

Enfin, la création du Syndicat mixte des Bassins Versants, en 2000 a renforcé la cohérence des actions de prévention des risques, en permettant d'agir à une échelle territoriale adaptée.

Documents réglementaires

- PPR prescrit en février 2002 sur la Valmont et la Ganzeville
- POS avec intégration des risques

Actions *La prévention du risque inondation*

Objectif : Protéger les biens et les personnes du risque inondation et les informer

Eu égard à l'ampleur des événements, la commune de Fécamp a commencé à traiter la question des inondations en liaison avec le District, devenu Communauté de Communes, avant la mise en fonction opérationnelle du syndicat de bassin versant, le 1^{er} janvier 2002.

Une "cellule municipale de prévention des risques naturels et urbains" a été créée en vue de répondre à plusieurs missions, et notamment : prévenir et informer la population, assurer la liaison avec les services de secours et mener un travail de concertation et d'information envers les agriculteurs concernés par l'intermédiaire, notamment, de la Chambre d'Agriculture.

Ces objectifs généraux se sont poursuivis à

travers des actions précises :

- Création d'une équipe "information risques naturels". Cette cellule a posé les bases d'un travail de prévention qui est maintenant mené par une équipe d'astreinte 24h/24.
- Conception et réalisation d'un dispositif d'alarme "crues de rivière".
- Conception et réalisation d'un plan de sécurité communal global, comprenant un Plan de Sauvegarde, un recueil de procédures d'astreintes, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.
- Mise en œuvre d'une étude-diagnostic sur les cavités souterraines.

■ Actions

Objectif : Gérer les eaux et freiner l'érosion des terres agricoles notamment :

Le syndicat des Bassins Versants a reçu la mission de coordonner l'ensemble des projets de travaux sur son territoire de compétence en suivant une programmation quinquennale établie par les Communautés de Communes membres. Il finance les études globales, mais ne dispose pas des compétences travaux de lutte contre les inondations et entretien, prises en charge par les Communautés de Communes membres.

Le syndicat de bassin versant suit toutefois les programmes établis, de la phase "projet" à la fin des travaux. Le syndicat de bassin versant a également un rôle consultatif en ce qui concerne le remembrement, les POS ou PLU, PPR et certificats d'urbanisme ou permis de construire. Les communautés de communes, pour leur part, acquièrent des terrains, pour réaliser des aménagements de type bande enherbée ou des ouvrages hydrauliques plus importants.

Les aménagements préconisés étant nombreux et coûteux, la programmation technique et

financière s'est faite de façon pluriannuelle, en liaison étroite avec le Conseil Général de Seine-Maritime. Un plan pluriannuel d'investissement a été établi sous la forme d'un "Contrat de Bassin" signé entre les collectivités concernées et le Conseil Général.

Le syndicat de bassin versant de la Valmont et de la Ganzeville a, pour sa part, pérennisé un dispositif de subventionnement aux agriculteurs, initialement mis en place par la Communauté de Communes de Fécamp, afin qu'ils modifient leurs pratiques culturales dans le but de prévenir les inondations.

La plantation de ray-grass sous le maïs lorsque celui-ci atteint le stade de 6-8 feuilles permet une meilleure rétention de l'eau. D'autre part la couverture des sols en hiver par des plantes qui gèlent (moutarde, trèfle, phacélie...) évite la formation de la croûte de la battance qui rend les sols imperméables. Pour ce faire, une subvention du bassin versant est attribuée aux agriculteurs.

■ Valorisation

Des actions d'information et de sensibilisation au risque inondation ont été mises en œuvre par la Ville de Fécamp, la Communauté de Communes, et le Syndicat de bassin versant.

Les démarches sont exposées aux agriculteurs lors de réunions pendant lesquelles ils sont sensibilisés aux techniques de couverture des sols. C'est également l'occasion pour eux de faire part de leur expérience et de les prendre en considération.

Les particuliers peuvent être également associés à la lutte contre les inondations, notamment en ayant recours à une procédure européenne (Document Unique de Programmation) qui leur permet de mettre en place de petits aménagements à l'échelle de la parcelle en étant subventionnés. Cette démarche est vivement encouragée par les collectivités concernées.

■ Mise en perspective

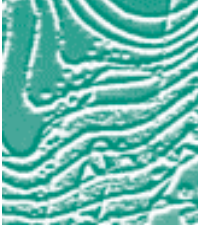
L'objectif avoué est de réduire le risque Inondation, en mettant en œuvre toutes les solutions s'offrant aux différents services (mesures structurantes pour les travaux et mesures préventives pour les sols).

La cohérence amont-aval permet d'appréhender globalement la problématique Inondation, de remettre en place des mares, talus et autres haies, mesures efficaces dans le processus de lutte contre le ruissellement. La concertation et l'interaction de tous les acteurs (Communauté de Communes, Communes, Syndicat de bassin versant, Syndicat de Rivières, agriculteurs et particuliers) est prépondérante en matière de lutte contre les inondations.

En savoir plus :

Pour la municipalité
Pierre-Antoine DUMARQUEZ
Hôtel de ville
1, place du Général Leclerc
76000 FECAMP
Tél : 02 35 10 60 15 - Fax : 02 35 29 75 44
E-mail : pierre-antoine.dumarquez@ville-fecamp.fr

Pour le Syndicat Mixte de Bassin Versant
Cécile BELLONCLE
Animatrice
SMBV Valmont Ganzeville
30 place Robert Grèverie
76540 VALMONT
Tél-Fax : 02 35 28 13 10
E-mail : smbv.belloncle@wanadoo.fr



Labruguière - Tarn (81)

Faire de la notion de risque un atout et un potentiel culturel et touristique

Identité



Labruguière est une ville médiévale de 6 000 habitants, située entre Albi et Carcassonne du Nord au Sud, et Toulouse et Béziers d'Ouest en Est.

La ville s'étend au pied de la Montagne Noire et prend appui sur le domaine du Causse. Le Causse est un site exceptionnel, plateau sédimentaire calcaire d'origine lacustre d'une superficie de 2000 hectares, il fait partie des sites classés Natura 2000.

Ce territoire est proche du milieu méditerranéen, souvent touché par la sécheresse du vent d'Autan, peu arrosé et possédant un sol très perméable et peu formé. Il doit, de plus, faire face aux épisodes cévenols.

La ville de Labruguière est traversée par le Thoré et trois de ses affluents. Les berges du Thoré sont concernées par les inondations.

Contexte

En 1999, une importante inondation a touché la ville. Le niveau des eaux fut supérieur d'1 mètre 80 à la crue historique de 1930.

Douze entreprises furent sinistrées, certaines avec plus de trois mois de chômage technique. A la suite de cette inondation, la municipalité a décidé de renforcer les mesures de prévention. La politique volontariste mise en œuvre est basée sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de l'inondation de 1999, le Maire a fait réaliser des relevés topographiques et un zonage complet de la surface inondable. Ces relevés ont été pris en compte dans le projet de PLU. De plus, par précaution, le projet de PLU prévoit d'interdire toute construction nouvelle en zone d'aléa fort. Les services de l'Etat ont utilisé l'étude réalisée suite à l'inondation de 1999 dans le cadre de l'élaboration du PPR.

Documents réglementaires

- PPR inondation approuvé en décembre 2002, bassin de risque Thoré
- PPR inondation prescrit en décembre 2002, bassin de risque Le Sor
- PLU en révision avec intégration des risques

Actions *Réduire la vulnérabilité*

Objectif : délocalisation d'un quartier soumis aux risques

Lors des inondations de 1999, 15 maisons situées dans le secteur de la rue des Usines et de la rue des Sources, furent totalement noyées au-delà du niveau des toits. Huit familles ont dû être relogées. La municipalité a donc décidé de réduire la vulnérabilité de ce quartier. Pour ce faire, elle a acquis au franc symbolique l'ensemble du quartier et a aidé les habitants à se reloger. La valeur des biens des riverains a été entièrement indemnisée par les assurances et les fonds spéciaux.

Ces fonds spéciaux proviennent des dons réunis

de la Préfecture, du Département, du Conseil Communal d'Action social, de l'Association des Maires du Tarn, de la Croix Rouge, de l'Association des Petites Villes de France, du FISAC, de l'Agence de l'Eau. Les habitants du quartier ont ainsi pu acquérir soit une maison neuve, soit une maison existante hors zone inondable.

En 2002, les bâtiments de la rue des usines ont été détruits. Environ quinze maisons ont été démolies, ainsi qu'une ancienne usine de lainages, à l'exception d'un bâtiment haut qui présente une architecture intéressante.

Actions

Objectif : valorisation du quartier inondable

La destruction des bâtiments de ce quartier a permis de développer des projets d'aménagement. La municipalité a souhaité définir une nouvelle vocation pour les espaces disponibles avec intégration des contraintes risques. La municipalité s'est adjointe l'expertise d'un bureau d'urbanisme et paysager. Le choix retenu est celui de l'aménagement d'une base de loisirs submersible en centre ville. La volonté de l'équipe est d'intégrer la revalorisation dans une politique globale d'aménagement du territoire. Il s'agit de mettre en valeur la rivière et le périmètre urbain, tout en intégrant la notion de risque.

Le projet comporte différents volets :

- La création d'un espace vert de jeux et de détente.
- La revalorisation de la rivière, en transformant trois lacs en un site touristique nommé "Ile et marais du monde",
- Le rez-de-chaussée de l'ancienne usine textile sera requalifié en boulo-drome et salle de ping-pong, et à l'étage en musée des tapis du monde.
- Une piste cyclable et une promenade pédestre seront créées. Elles franchiront la rivière par une passerelle adaptée.

Valorisation

La concertation engagée avec les personnes sinistrées s'est très rapidement élargie à l'ensemble de la population labruguiéroise.

La mise en place d'un système d'alerte informatisé est à l'étude en relation avec le SDIS.

L'application s'étend sur le territoire communal pour prendre en compte l'effet des crues, notamment celle du 5 juin 2003 sur les ruisseaux.

Sur les aménagements, la présentation du projet au public et aux associations permet les adaptations et donc une meilleure appropriation de ces espaces en milieu urbain.

Mise en perspective

Les aménagements vont se poursuivre dans un avenir proche :

En amont : la requalification de chemins sur berge pour rejoindre et promouvoir l'espace Natura 2000, afin de découvrir les falaises du Causse. Le projet prévoit l'implantation d'un embarcadère sur le quai du bâtiment de l'usine textile conservé avec deux objectifs : la découverte de l'espace naturel et l'accès délimité pour les services de secours.

En aval : une promenade en direction de l'éco-site de l'agglomération de Castres Mazamet ainsi qu'un deuxième embarcadère à l'emplacement d'un ancien lavoir pour la visite des falaises du Causse.

Plus largement, ces chemins seront maillés avec les voies piétonnes et pistes cyclables afin de favoriser l'accès au massif forestier de la Montagne Noire lui-même intégré au Parc naturel régional du Haut Languedoc.

Démolition de la rue
des Usines

En savoir plus :

Fabrice GRASSET

Responsable des services techniques
Hôtel de ville

Place de l'Hôtel de ville - 81290 LABRUGUIERE

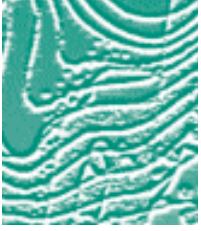
Tel : 05 63 73 30 30 - Fax : 05 63 73 30 31

Nathalie GRIL - DGS

n.gril.labruguiere@wanadoo.fr

Tél : 05 63 73 30 38





Nanterre - Hauts-de-Seine (92)

Une politique de prévention globale pour faire face au risque inondation

■ Identité

Nanterre, ville capitale des Hauts-de-Seine, siège du Conseil Général et de la Préfecture, ville universitaire affirme sa vocation de grande ville régionale. Aux portes de Paris, bordée par la Seine d'un côté et par La Défense de l'autre, sa situation géographique en fait un carrefour entre Paris et l'Ouest de l'Île-de-France. Sa population de plus de 84 000 habitants se répartit sur un territoire communal inscrit dans un quadrilatère de 1220 hectares.

Nanterre s'est développée dans un site naturel de valeur marqué notamment par la Seine qui borde son territoire sur près de 5 km.

■ Contexte

Fière de cet atout que constitue la Seine, la ville se tourne résolument vers le fleuve en appréhendant ses risques. Une partie du territoire de la commune peut être soumise à des inondations, type crues de plaine. La crue centennale de référence est celle de 1910. En cas de crue centennale, 15% environ du territoire communal sont inondables. Cette surface se répartit de la manière suivante : 70% sont constitués par des zones industrielles, 15% par des habitations et 15% par des zones naturelles (espaces verts inconstructibles). Par ailleurs, la ville est exposée au risque mouvement de terrain dû à la présence d'anciennes carrières aériennes et souterraines qui ont été remblayées.

Un Plan de Prévention du Risque inondation a été élaboré par l'Etat. Il s'agit d'un plan couvrant les 18 communes des Hauts de Seine concernées par le risque inondation. Il sera soumis à l'enquête publique en octobre 2003 et devrait être approuvé pour la fin 2003.

Le POS de Nanterre, en cours de révision pour devenir PLU, intégrera les prescriptions du PPR, une fois celui-ci approuvé, et en particulier les nouveaux zonages qui figureront en annexe du PLU.

Documents réglementaires

- PPR inondation Seine prescrit en mai 1998
- R111-3 Mouvement de terrain approuvé en août 1985



■ Actions

Objectif : Sensibiliser la population

Nanterre dispose, depuis fin 1999, d'un DICRIM qui a été mis à disposition de la population à l'hôtel de ville et dans les quatre mairies annexes. Un plan d'affichage a été mis en place en juin 2000 dans tous les établissements communaux recevant du public. Il informe par type de risque (naturel et technologique) sur la nature du risque et sur les consignes à respecter.

Objectif : Prendre en compte le risque dans les décisions d'aménagement

La ville, associée au Conseil Régional, au Conseil Général, à l'EPASA (Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche) aménage un parc naturel de 40 ha en bord de Seine. Ce projet d'ampleur régionale est situé sur un emplacement pouvant servir dès à présent de zone d'expansion de la crue. Il permettra ainsi de réduire, en cas d'inondation, la vulnérabilité du territoire communal ainsi que ceux des villes en aval. Une première tranche de 15 ha est prévue pour être aménagée pour le printemps 2005.

La ville a engagé une réflexion sur son développement à long terme qui tient compte, en particulier, des prescriptions liées au PPR. En effet, dans le projet de PLU, l'essentiel de la zone inondable sera interdit aux constructions neuves à usage d'habitation. Pour le reste, il a été admis que les aménagements futurs ne conduiront pas à une augmentation significative de la population en zone inondable.

Objectif : Associer les habitants à la prise en compte du risque inondation

La forte culture de la ville en matière de démocratie locale (mise en place de conseils de quartier depuis 1977, création de commission extra-municipale d'aménagement, d'environnement), conduira les élus à organiser des actions spécifiques, une fois que le PPRI sera approuvé. Elles seront proposées, réfléchies, organisées pour l'ensemble des habitants, élus, techniciens, partenaires, sous l'impulsion de la commission extra-municipale d'environnement.

■ Valorisation

La ville, déjà très mobilisée par la sensibilisation des habitants au risque technologique, intégrera dans son action la politique de prévention qu'elle souhaite mener en complément du PPR.

Les Assises pour la Ville - temps fort de cette démocratie locale - qui auront lieu fin 2003 seront l'occasion d'aborder cette prise en compte du risque comme l'est déjà le risque technologique également présent sur le territoire.

L'objectif est de faire évoluer les comportements individuels vis-à-vis du risque, de développer une culture de prévention des risques.

■ Mise en perspective

Organiser des actions de préparation à la crise

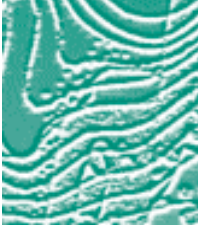
Parallèlement au plan de secours spécialisé inondation élaboré par le Préfet de région, la ville projette l'élaboration d'un Plan Communal de Secours en relation avec celui des concessionnaires (EDF-GDF..).

En s'engageant dans cette démarche, l'objectif est de :

- favoriser une approche transversale,
- développer l'information préventive auprès des populations,
- mobiliser tous les partenaires concernés,
- mieux connaître les mesures prises par chacun,
- recenser les moyens de secours et d'actions nécessaires en cas de crue majeure.

En savoir plus :

Paul DOLCERocca - Directeur du Service Environnement
Corinne LE CHAFFOTEC - Ingénieur, Services techniques
Hôtel de Ville
88 rue du 8 Mai 1945 - 92014 NANTERRE
Tél. : 01 47 29 50 50 - Fax : 01 47 29 49 24
E-mail : paul.dolcerocca@mairie-nanterre.fr



Le Prêcheur - Martinique (972)

Une action de prévention régulière et de sauvegarde attentive des populations

Identité

Le Prêcheur est une commune de 1 870 habitants située à l'extrême nord de la Martinique sur la côte caraïbe. Sur cette façade maritime, se sont progressivement installées nombre d'habitations construites par une population attirée par la proximité de la mer et l'activité de pêche.

Contexte

Compte tenu de sa situation géographique, la commune est exposée à plusieurs risques : inondation (la commune est traversée par la rivière le Prêcheur et 7 autres ravines), éboulement de terrain, érosion côtière, houle cyclonique, séisme, éruption volcanique (la Montagne Pelée) et sécheresse.

Elle bénéficie d'un PPR Inondation depuis 1999. Un PPR Multirisques (éruption volcanique et glissement de terrain, houle cyclonique, séisme) prescrit depuis le 17 août 2000, devrait être prochainement approuvé.

La houle cyclonique de novembre 1999 restera un événement dramatique pour cette commune, provoquant la destruction de dizaines de maisons et de commerces. 85 % des habitations sont situées en bord de mer sur le domaine public maritime.

Documents réglementaires

- PPR Crue Torrentielle pour la rivière Prêcheur approuvé en 1999
- PPR Littoral pour la côte caraïbe prescrit en août 2000
- PPR Cyclone / Tempête pour la côte caraïbe prescrit en 2000



Actions

Objectif : Organiser la préparation à la crise

La commune a élaboré un Plan Communal de Secours.

Il comprend un dispositif facilitant la préparation et l'évacuation des familles en cas de crise.

Des réunions d'information sont organisées dans les quartiers. Des tracts sont diffusés et des actions sont menées dans les écoles (séances d'information sur les risques et la conduite à tenir en collaboration avec les chefs d'établissement).

Le système d'alerte : il s'agit d'un système de détection de la coulée de boue par rupture d'un

circuit électrique lors du passage de cette coulée qui permet de déclencher une alarme. Au signal, la commune dispose de 30 minutes pour l'évacuation et le regroupement de la population sur un site non exposé situé au quartier Abymes.

Le dispositif prévoit la mobilisation des marins-pêcheurs pour faciliter l'évacuation par la mer en mettant à disposition leurs embarcations.

Des exercices de simulation sont organisés régulièrement.

■ Actions

Objectif : Prendre en compte le risque dans les décisions d'aménagement

La commune réfléchit à son développement futur sur des sites non exposés. Le POS, qui a inclus le PPR approuvé en 1999 comme servitude d'utilité publique, interdit dans son règlement la construction dans les zones à risques. De nouveaux bassins d'habitat sont envisagés sur des secteurs plus sûrs pour répondre à un souhait de délocalisation et à l'arrivée de nouveaux habitants. Le PPR multirisques en cours d'élaboration définit ces zones. Après son approbation, le POS sera révisé pour devenir un PLU mis à jour avec les perspectives de développement de la commune qui tiennent compte des risques.

A savoir :

- protéger la population contre les risques et interdire les constructions dans les zones exposées,
- améliorer les conditions de vie par des RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) pour sortir la commune de l'insalubrité et développer l'habitat dans les zones non exposées,
- favoriser des zones de loisirs (randonnées, sports nautiques, détente balnéaire) et d'activités économiques (zone portuaire pour les pêcheurs, marchés pour les agriculteurs).

Objectif : Engager des travaux de protection et de prévention

La commune a engagé des travaux pour se protéger contre la houle : enrochements constituant un mur de protection des zones exposées à la houle.

La rivière va faire l'objet d'aménagements (digues et barrages) facilitant son écoulement. Son cône d'écoulement sera élargi pour permettre une meilleure évacuation des matériaux et éviter le blocage au niveau du pont.

Des filets de protection contre les chutes de pierres sont mis en place sur les falaises qui dominent les voies publiques et certaines habitations.

Ces travaux rentrent dans un Plan d'aménagement global existant qui sera révisé avec le futur PLU.



■ Valorisation

La commune a conscience que l'efficacité de son action repose sur une large mobilisation des habitants. Une sensibilisation régulière pour entretenir cette culture du risque est donc indispensable. La commune lancera la mise en place du DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs) qui sera exécutoire en janvier 2004. Elle envisage aussi des actions de sensibilisation auprès des écoles. Des réunions avec les quartiers sont organisées périodiquement.

■ Mise en perspective

Les services de l'Etat envisagent une action de prévention globale sur le secteur Nord-Caraïbes. Le Prêcheur en constituera un des moteurs.

En savoir plus :

Jean Antoine NUISSIER - Directeur des Services Techniques
Hôtel de ville

Bourg - 97250 LE PRECHEUR

Tél. : 05 96 52 98 52 - Fax : 05 96 52 92 02

E-mail : jeanantoine.nussier@wanadoo.fr

Nous remercions pour leur participation à ces travaux les associations d'Elus :

l'Association des Petites Villes de France
l'Association des Maires Ruraux de France
l'Association Nationale des Elus du Littoral
La Fédération des Maires de Villes Moyennes
Ville et Banlieue

ainsi que **La Gazette des Communes** et **Hexagone Environnement**

Nous remercions aussi les communes qui ont contribué à la rédaction de ce document

Réalisé par Les Eco Maires
contact Elisabeth ORTHOLAN tél. 01 53 59 58 00
E-mail : e.ortholan@ecomaires.com
avec la collaboration de MD Conseil
Conception graphique C. MICHOT - Impression INA
Octobre 2003

Pour en savoir plus

Références bibliographiques

Les guides :

- Les risques majeurs
Dossiers d'information du MEDD risques naturels majeurs

Les feux de forêt - 2002

Le volcanisme - 2002

Les tempêtes - 2002

Dossiers d'information du MEDD risques technologiques majeurs

Le risque industriel - 2002

Le transport de matières dangereuses - 2002

Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM

- **Guide général**, Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) - 1997
Ed. et Diffusion : La Documentation française
29, quai Voltaire, 75344 Paris Cedex 07
Tél : 01 40 15 70 00
- Guide méthodologique, Plans de prévention des **risques littoraux** (PPR) -1997
Ed. et diffusion : La Documentation française
- Guide méthodologique, Plans de prévention des risques naturels (PPR) : **Risques d'inondation** 1999 - Ed. et diffusion : La Documentation française
- Guide méthodologique, Plans de prévention des risques naturels (PPR) : **Risques de mouvements de terrain** - 1999
Ed. et diffusion : La Documentation française
- Guide méthodologique, Plans de prévention des risques naturels (PPR) : **Risques d'incendies de forêt** - 2002
Ed. et diffusion : La Documentation française
- Guide méthodologique, Plans de prévention des risques naturels (PPR) : **Risques sismiques** 2002 - Ed. et diffusion : La Documentation française

Les outils méthodologiques :

Les documents généraux

- Plans de prévention des risques naturels (PPR)
Plaquette de 4 pages - 2000 - Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM

- Plans de prévention des risques naturels (PPR) ; **Recueil des démarches d'information et de communication** lors de l'élaboration des PPR, Juillet 2000 - 83 pages plus les annexes
Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM

- **Recensement** des Plans de prévention des risques naturels, décembre 2002 (à paraître)
Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM
- Projets locaux de prévention des risques - le projet local de prévention des risques naturels
Plaquette de 6 pages - 2001 - Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM

Les documents juridiques :

- **Textes relatifs à la prévention des risques naturels majeurs** - recueil des textes fondateurs 2000 Diffusion : Le Centre d'information documentaire (CIDRIM) de la SDPRM
- **Guide de la prévention des risques majeurs** (GUIPRIM) - mise à jour des risques naturels : www.prim.net
- **JURISQUES** : prévention des risques naturels, jurisprudence commentée - Dernière version sur site internet

Pour retrouver la prévention des risques majeurs et les PPR sur internet :

www.environnement.gouv.fr

www.prim.net

ppr.prim.net

Centre d'information documentaire (CIDRIM)
de la SDPRM

Tél : 01 42 19 14 62

Télé. 01 42 19 14 63

E-mail : josiane.perche@environnement.gouv.fr

